

L'an deux mille vingt et un, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Gervais sous Meymont. La séance a été à huit clos.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 29/06/2021

Présents : Baroupiro Christian, Boullay Philippe, Coquel Didier, Dubourgoux Eric, Faron Jean-Pierre, Flattier Marie-Christine, Locatelli Christophe, Veenstra Marrit, Verdier Marie-Hélène.

Absent : Jolivet Sébastien, Chambon Catherine.

Plan de relance au titre du Fonds d'Intervention Communale 2021. Délibération 2021_22.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée, du courrier reçu du Conseil départemental du Puy-de-Dôme concernant le plan de relance au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021. Il précise qu'à titre exceptionnel, deux projets pourront être financés au titre du FIC sur l'année 2021.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux de bien vouloir inscrire les travaux concernant **l'enfouissement des réseaux télécoms aux abords du poste de la Groisne** au titre du plan de relance FIC 2021 pour un montant HT de 9 300.00 €. Il demande l'avis du conseil municipal sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ APPROUVE l'inscription les travaux concernant **l'enfouissement des réseaux télécoms aux abords du poste de la Groisne**

→ SOLLICITE l'octroi d'une subvention dans le cadre du plan de relance FIC 2021, le montant de la dépense s'élevant à 9 300.00 € HT,

→ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à la présente délibération.

Motion de la Fédération nationale des communes forestières. Délibération 2021_23.

Monsieur le maire informe que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. Nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

Enfin, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Aussi, la Fédération nationale des Communes forestières demande de voter en conseil municipal la motion ci-dessous.

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par la Fédération nationale des Communes forestières pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de la Fédération nationale des Communes forestières.

Motion SANOFI. Délibération 2021_24.

Monsieur le maire informe de l'annonce du projet de cession du site de Vertolaye du groupe Sanofi à une nouvelle société appelée EuroAPI, il y a plus de 15 mois, l'intersyndicale a œuvré dans un premier temps afin de comprendre la nature de ce projet, grâce notamment à l'expertise réalisée dans le cadre du processus social lié. Puis, dans un second temps, elle a œuvré pour influencer sur les décisions prises par les dirigeants de Sanofi qui aujourd'hui restent sourds et totalement hermétiques à toutes propositions !

Aussi, l'intersyndicale demande de voter en conseil municipal la motion ci-dessous :

Depuis 2016, la stratégie de « vente à la découpe », guidée uniquement par l'objectif d'accroître la forte rentabilité financière du groupe Sanofi, laissait craindre un démantèlement futur du groupe et laissait présager un recul fort de son empreinte industrielle en France.

Malgré l'avortement de son premier projet « CEPIA » en 2017, force est de constater que Sanofi n'avait fait que reculer pour mieux sauter ! Car désormais ces craintes ont une illustration concrète, son clone le projet « EuroAPI ».

Ainsi en février 2020, Sanofi annonce vouloir, dans un premier temps (Octobre 2021), regrouper sous la forme d'une filiale plusieurs de ses sites industriels : Brindisi (Italie), Francfort Chimie (Allemagne), Haverhill (Royaume-Uni), Saint- Aubin-Lès-Elbeuf (France), Újpest (Hongrie) et Vertolaye (France). Afin dans un deuxième temps de céder ce nouvel ensemble de 3 200 salariés (1 100 salariés en France), en proposant à la vente 70% des actions sur les marchés boursiers, en Mars 2022...

Néanmoins la genèse du projet ne manquait pas de garanties. Le groupe Sanofi, qui, pour rappel, génère un chiffre d'affaire de 36 Milliards d'€, et plus de 12 Milliards d'€ de bénéficiaires en 2020, se voulant bienveillant et altruiste.

Bienveillant : le groupe Sanofi annonce qu'il resterait l'actionnaire principal de ce nouveau groupe (30% des parts), sécuriserait également la part flottante de l'actionnariat en recherchant activement un investisseur institutionnel français à hauteur de 15% (BPI),

mais également allemand à hauteur de 10%. Un contrat d'approvisionnement exclusif de 5 ans serait signé entre le groupe Sanofi et EuroAPI.

Altruiste : le groupe Sanofi s'engagerait à éponger les dettes d'EuroAPI (zéro dette en banque au moment de la mise en bourse) et à lui rétrocéder les fruits de cette mise en bourse.

Des fausses promesses... comme d'habitude !

L'information consultation des représentants du personnel est lancée au mois de Novembre 2020. Elle indique que la future société sera dirigée par un industriel et des principes clés sont présentés : une gouvernance simplifiée, moins centralisée, une autonomie accrue des sites industriels, le retour du bon sens et de la prise de décision au plus proche du terrain.

Néanmoins en Janvier 2021 changement de cap... Un changement de gouvernance est annoncé, Sanofi dévoile le recrutement d'un nouveau Directeur Général pour EuroAPI, orienté finance et commercial, dehors l'industriel ! Les investisseurs institutionnels ne répondent pas aux sollicitations... Et les fruits de la mise en bourse seront entièrement captés par le groupe Sanofi, permettant ainsi de garantir le paiement des dividendes 2022 des actionnaires de ce dernier.

De plus, l'expertise diligentée par les élus dans le cadre de cette information consultation met en lumière plusieurs points essentiels concernant la pérennité des sites de Vertolaye (Puy-deDôme) et Elbeuf (Seine-Maritime).

D'une part les marges actuelles des sites français sont, soit nulle, soit négative. D'autre part, la comparaison effectuée par les experts concernant la performance d'EuroAPI sur le bénéfice net avant impôts vis-à-vis de ses futurs concurrents montre qu'EuroAPI aura lors de sa création une performance inférieure au plus mauvais acteur du marché !

En conclusion, la viabilité de ce projet repose exclusivement sur un potentiel de croissance, qui pour se révéler devra faire face à de nombreux obstacles. Les dirigeants d'EuroAPI devront faire des choix :

- d'une part, face à l'état de vétusté des équipements des sites français (qui pénalise leur performance de manière systémique) : investir massivement sur les équipements productifs ou continuer à les laisser se dégrader, mais jusqu'à quel point ?

- d'autre part, face à l'augmentation continue des coûts de revients industriels de ces deux sites : trouver / développer et implanter de nouvelles productions pour les sites français ou abandonner certaines fabrications non rentables actuellement, et adapter les effectifs de ces mêmes sites en conséquence ?

L'avenir des deux sites industriels français dans ce nouvel ensemble est très inquiétant, il convient donc de tout mettre en œuvre pour préserver ces sites, leurs emplois sans oublier les emplois indirects.

Mais outre cet enjeu, il s'agit d'un sujet d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels voire vitaux. Ce risque industriel ne peut être détaché de l'enjeu sanitaire. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de poursuivre une action commune, associant parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales, afin d'interpeller la direction du groupe Sanofi et d'impliquer les pouvoirs publics.

Nous demandons à la direction du groupe Sanofi, d'accompagner cette nouvelle société, comme elle s'y était engagée dans la dignité et la responsabilité qui incombent à un groupe multimilliardaire. Pour parvenir, le groupe doit s'engager à rétrocéder les fruits de la mise en bourse à EuroAPI, pour privilégier l'investissement productif plutôt que de tout sacrifier aux dividendes. Et ceci afin de permettre à EuroAPI d'engager au plus vite les investissements vitaux pour l'avenir des deux sites français, pour Vertolaye par exemple : construction d'un nouveau bâtiment développement (15 M€), d'un nouveau bâtiment dédié à la fabrication de principes hautement actifs (40M€), d'assurer la substitution de la saumure par un fluide caloporteur moins corrosif (30M€), etc... Pour Elbeuf : concrétisation du projet ELLA, qui permettra d'améliorer la compétitivité d'un produit indispensable pour les personnes Végans (aujourd'hui, nous sommes le seul

acteur non asiatique de ce marché, et si nous cessions cette activité, il est certain, car vu par exemple pour le Paracétamol, que son prix s'envolerait au détriment des consommateurs) et de réduire drastiquement l'empreinte environnementale du site (25M€), et mise en conformité environnementale, en prenant en compte la réglementation post-Lubrizol.

Nous demandons aux pouvoirs publics de s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société, permettant ainsi à ces derniers de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI conditionnant l'avenir des sites de production. Au regard des liens étroits entre la santé publique et la production du médicament, ils émettront des recommandations pour que la France et l'Europe conservent leur souveraineté sanitaire. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion ci-dessus.

Travaux salle des fêtes : rapport amiante

Suite aux analyses, réalisées dans ce bâtiment, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les travaux doivent reprendre dès le 13 juillet.

Questions diverses

Visite du Sous-Préfet

Monsieur rappelle que Monsieur le sous-préfet d'Ambert devrait venir en mairie le 19 juillet à 14 h 30. Il leur confirmera ce rendez-vous très prochainement par mail. Les élus sont invités à participer à cette visite suivant leur disponibilité.

Recrutement de Madame Amandine Fischer sur un poste administratif

La collectivité ne donnera pas suite à cette candidature.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures

EMARGEMENT

	Nom Prénom	Fonction	Signature
1	Dubourgnoix Eric	Maire	
2	Coquel Didier	1 ^{er} adjoint au maire	
3	Verdier Marie-Hélène	2 ^e adjoint au maire	
4	Baroupiro Christian	Conseiller	
5	Flattier Marie-Christine	Conseillère	
6	Locatelli Christophe	Conseiller	
7	Boullay Philippe	Conseiller	
8	Chambon Catherine	Conseillère	Absente
9	Jolivet Sébastien	Conseiller	Absent
10	Faron Jean-Pierre	Conseiller	
11	Veenstra Marrit	Conseillère	